



TECHNICIEN·NE DE MAINTENANCE DE STATION D'ÉPURATION (STEP)

Profil professionnel / activités

- Maintenance des équipements d'une station d'épuration (STEP)
- Surveillance et contrôle du fonctionnement courant de la station d'épuration
- Réalisation de travaux de réparation et de maintenance sur les composants hydrauliques, pneumatiques, mécaniques et électriques des installations
- Planification et mise en œuvre de petits projets de maintenance et d'optimisation
- Attribution de tâches, coordination et soutien technique auprès de prestataires de service et de maintenance externes
- Documentation des travaux effectués et mise à jour des documents de maintenance
- Respect des prescriptions en matière de sécurité, d'environnement et de qualité

Compétences

- Savoir-faire manuel
- Compréhension technique
- Compréhension/intérêt pour les processus physiques/chimiques/biologiques
- Méthode de travail autonome, fiable et structurée
- Esprit d'équipe et volonté de participer aux services de piquet

Prérequis

- Formation professionnelle technique avec certificat fédéral de capacité (CFC) : mécanique, électrique, chauffage/ventilation/climatisation (CVC)...
- Résistance physique (travail en extérieur)
- Connaissances informatiques de base pour la documentation
- Le cas échéant, permis de conduire cat. B

Formations continues et parcours professionnel possible

- Formation continue pour devenir [spécialiste de maintenance](#)
- Cours du VSA pour devenir [exploitant·e de station d'épuration \(avec certificat VSA ou FES\)](#) et/ou [exploitant·e de station d'épuration \(avec brevet fédéral\)](#)
- Possibilités d'évolution : chef-fe de groupe, responsable technique, chef-fe d'exploitation

Barème salarial, particularités / avantages

- Le cas échéant, indemnités de piquet et/ou de travail d'équipe
- Bonnes prestations sociales et sécurité de l'emploi élevée
- Horaires de travail réglementés
- Activité porteuse de sens
- Autres avantages selon l'entreprise
- Rémunération conforme au marché

Employeur

- Communes, villes, associations, sociétés de droit public
- Installations privées (p. ex. branches industrielles)

Voies d'accès / modalités

- Accès direct possible après une formation professionnelle (CFC)
- Reconversion possible à tout moment

Informations complémentaires

- www.metiers-eau.ch
- www.vsa.ch